



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

REÇU LE 12 AOÛT 2019

La Directrice

Dossier suivi par : Frédéric LAVALETTE

Tél. : 02 41 87 33 36

Mail : f.lavalette@inao.gouv.fr

N/Réf : AVI_SCOT85PaysYonEtVie_190618

V/Réf :

Objet : Projet de Schéma de Cohérence Territoriale

Monsieur le Président
du Syndicat mixte du Pays Yon et Vie
15 rue Pierre Bérégovoy
85000 LA ROCHE SUR YON

Angers, le 07 août 2019

Monsieur le Président,

Par courrier en date 06 juin 2019, vous avez bien voulu faire parvenir à l'INAO, pour examen et avis, le projet arrêté du SCoT du Pays Yon et Vie.

Les 28 communes qui composent ce SCoT se situent dans l'aire géographique de l'appellation d'Origine Protégée (AOP) « Beurre Charentes-Poitou », ainsi que les aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) « Val de Loire », « Bœuf du Maine », « Bœuf de Vendée », « Jambon de Vendée », « Porc de Vendée », « Volailles de Challans », « Volailles de Vendée », « Mâche nantaise », « Mogette de Vendée », « Brioche Vendéenne », « Gâche de Vendée ».

Par ailleurs, la commune du Tablier fait partie de l'aire délimitée viticole de l'Appellation d'Origine Contrôlée « Fiefs Vendéens » ainsi que la commune de Saint Etienne du Bois qui fait partie de l'aire délimitée de l'Appellation d'Origine Contrôlée « Gros Plant du Pays nantais ».

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler à l'encontre de ce projet.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Pour la directrice de l'INAO,
Et par délégation,
Pascal CELLIER

Copie à la DDTM 85

INAO - Délégation Territoriale Val de Loire

SITE D'ANGERS
16 rue du Clon
49000 ANGERS
TEL 02 41 87 33 36
www.inao.gouv.fr